

AFFAIRE N° 8

OBJET : Echange de terrain avec M. SULLEMAN Vasram en vue de l'aménagement de la Zone artisanale de Montgaillard.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Certaines parcelles de la Zone Artisanale de Montgaillard, cédées en 1975 avant la réalisation des voies d'accès définitives, se trouvent enclavées par rapport à la rue ultérieurement créée en limite Est du Collège.

Il convient de restructurer en conséquence le parcellaire de la Zone afin de réparer cette anomalie. A cet effet, je vous propose d'opérer avec Monsieur SULLEMAN Vasram, propriétaire du terrain cadastré section BV N°465, un échange portant sur deux parcelles de 307 m² chacune, la Commune cédant à M. SULLEMAN le délaissé situé entre son terrain et la route et ce dernier cédant en échange à La Commune une superficie équivalente en limite Sud de son terrain.

Les parcelles faisant l'objet de l'échange ainsi définies sont à détacher des terrains respectivement cadastrés section BV N°584 et 465.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte concrétisant cet échange.

*

M. FOURNEL - explique sur plan.

Il s'agissait de désenclaver les terrains qui se trouvaient à l'arrière de celui de M. SULLEMAN. Pour ce faire, il est proposé de procéder à un échange. M. SULLEMAN donnant à la Commune la bande actuelle et cette dernière lui cédant celle se trouvant en bordure de la voie qui mène aux lotissements sociaux "Girimbels".

M. Marcel HOARAU - Cet échange nous arrange puisque cette petite parcelle en bordure de la voie ne nous servait à rien, tandis que de l'autre côté, nous augmentons la surface de notre propriété.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

Reçu à la Mairie
le 03/10/1983